

Est-ce que le gouvernement, par ses rencontres avec les pilotes ou les contrôleurs aériens, vient à bout de faire comprendre que la province de Québec est une province importante au point de vue du français dans le monde entier, car je pense qu'elle est la troisième ou la quatrième entité d'expression française du monde? Est-ce que les pilotes anglophones comprennent qu'on ne les empêche pas de parler anglais avec les tours de contrôle du Québec? Loin de là, on leur répond dans leur langue. Mais comprennent-ils que deux employés de langue française peuvent librement discuter ensemble soit de la tour au contrôle ou du contrôle à la tour, sans qu'on s'oppose à ce qu'ils utilisent le français, comme nous ne nous opposons pas à ce qu'ils utilisent la langue anglaise dans les autres provinces du Canada?

**M. Trudeau:** Je remercie l'honorable député car je crois que, dans la première partie de sa question, il a énoncé une réalité qui, malheureusement, a été déformée par la propagande adverse. La réalité est à l'effet que personne n'oblige les pilotes à parler le français ou à l'apprendre pour l'utiliser lorsqu'ils voleront au Québec. L'anglais reste la langue dont ils pourront se servir autant à Québec qu'à Ottawa, Edmonton, Madrid et Rome. Mais il faut faire comprendre à ces pilotes-là, et c'est ce qui se produit, que, s'ils acceptent de parler l'anglais et d'entendre de l'espagnol lorsqu'ils arrivent en Espagne, ils devraient pouvoir parler l'anglais et entendre du français lorsqu'ils arrivent au Québec.

**M. Caouette (Témiscamingue):** Monsieur le président, je désire poser une dernière question supplémentaire.

Je partage entièrement l'avis du très honorable premier ministre à ce sujet, mais comment se fait-il qu'il n'ait pas réussi à convaincre son ancien collègue et ex-ministre, le député de Langelier, du bien-fondé de ce qu'il vient de déclarer à la Chambre?

**M. Trudeau:** Monsieur le président, le chef créditiste devrait savoir que ce n'est pas parce qu'il ne comprenait pas cela que l'ancien ministre de l'Environnement a démissionné du gouvernement, c'est surtout à cause de son exaspération devant l'incapacité systématique et volontaire d'autres Canadiens à le comprendre.

\* \* \*

[Traduction]

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES DISCUSSIONS AVEC LA FRANCE RELATIVES À LA MISE EN ŒUVRE DE LA ZONE DE PÊCHE DE 200 MILLES

**M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Elle fait suite à la question du député de Saint-Jean-Est. Le ministre a confirmé à plusieurs reprises que la limite de 200 milles entrerait en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1977. Comme les négociations entre le Canada et la France à l'égard de Saint-Pierre-et-Miquelon ont été suspendues, le ministre peut-il dire à la Chambre et aux Canadiens quand une réunion aura lieu avec la France au sujet de cette question importante?

## Questions orales

Combien de réunions y a-t-il eu? A-t-on eu des pourparlers avec la France depuis 1972 à ce sujet?

**L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, les négociateurs canadiens devront rencontrer les autorités françaises avant la déclaration de la nouvelle zone. Il va falloir tenir un certain nombre de réunions et négocier. J'espère que nous pourrions rencontrer les autorités françaises avant l'entrée en vigueur des nouvelles limites.

**M. Marshall:** Le gouvernement français a-t-il informé officiellement le ministre de son intention d'étendre la limite de 200 milles de Saint-Pierre-et-Miquelon?

**M. MacEachen:** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas eu de communication officielle indiquant les intentions du gouvernement français à cet égard.

\* \* \*

## LES JEUX OLYMPIQUES

LA POSITION DU GOUVERNEMENT QUANT À LA PARTICIPATION DES ATHLÈTES TAIWANAIS

**M. Robert C. Coates (Cumberland-Colchester-Nord):** Monsieur l'Orateur, le premier ministre peut-il nous dire quelle a été la réaction du gouvernement devant la déclaration du Comité international olympique qui a demandé directement au gouvernement de tenir sa parole précisant qu'il serait tenu entièrement responsable de tous les torts qui pourraient être causés au mouvement olympique? Cette déclaration a été faite à l'égard des athlètes de la République de Chine. Que pense le gouvernement de cette déclaration?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, à mon avis, la meilleure réponse que nous puissions faire au comité olympique et en fait aux députés et aux Canadiens qui s'intéressent à la question, c'est que nous n'avons ni pour politique ni pour habitude d'empêcher des athlètes de participer aux Jeux. Les athlètes de Taiwan sont les bienvenus. J'espère qu'ils participeront aux Jeux. Nous ne faisons aucune discrimination en fonction du sexe, de la race ni même de l'origine nationale.

**Des voix:** Bravo!

**M. Trudeau:** Tout ce que nous disons, et là-dessus les députés de tous les partis doivent être d'accord s'ils reconnaissent qu'il n'y a qu'une seule Chine, c'est que nous ne permettons pas à des athlètes de venir au Canada sous de fausses couleurs, en prétendant faussement représenter un pays, c'est-à-dire la Chine. C'est tout ce que nous disons.

**Des voix:** Bravo!

**M. Coates:** Le premier ministre veut-il nous expliquer ce changement d'attitude dans le cas des athlètes de la République de Chine, par rapport à ce qui s'est passé à propos de la délégation de l'OLP à la Conférence Habitat? Il avait affirmé à l'époque que d'autres décident de la participation aux conférences internationales. Pourquoi pas dans le cas présent?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. La réponse à cette question a été donnée il y a deux ou trois jours environ.